

LE PRÉVOYANT



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

Mettez-vous à l'Oeuvre

Avis à tous nos membres dévoués de lire, dans ce numéro, les conditions et avantages de notre grand concours qui commence le 15 septembre courant.



OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.
Président Général, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. St. Denis, M.D., Montréal.
2me Vice-Président, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Révd. J. Châtelain, Thurso.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.
Médecin Général, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa.
Greffier Général, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.
Sergent d'Armes, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.
Chancelier Supérieurs, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau, Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Montréal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec,
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.
D. Danis, Magistrat, Cornwall.
Clovis Laporte, Montréal.
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



Le Prévoyant

Organe officiel de
L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII. — No 5.

OTTAWA, SEPTEMBRE 1907.

Abonnement, \$1.00 par an

Nos Progrès

L'Union St-Joseph — parmi toutes les sociétés qui s'efforcent de s'accroître, de se développer, de grandir en nombre et en valeurs — occupe sans doute, selon nous, la première place.

Sous l'impulsion d'une sage administration notre société prend, depuis quelque temps, une expansion vraiment étonnante.

Des succursales nombreuses — qui sont pour nous comme des forteresses — sont installées à différents points de notre vaste champ d'action. Nous couvrons les deux provinces de multiples bureaux de perception qui jouent chez nous le rôle d'avant-postes.

Le recrutement ne cesse pas un seul instant de recevoir toute l'attention du comité de propagande et de son président.

Nos efforts — nous sommes fiers de le proclamer — ne sont pas stériles.

Nous progressons à grandes enjambées. Nous dépassons aujourd'hui 23,000 membres. Dans un an nous aurons franchi le chiffre magnifique de 30,000.

Nos sociétaires ont tout lieu d'être fiers des résultats obtenus par l'administration actuelle.

Ces résultats sont d'autant plus admirables qu'ils ont été atteints en dépit d'une concurrence opiniâtre et souvent malhonnête.

Le meilleur compliment qu'on peut nous adresser est bien celui que nous faisait l'autre jour un directeur d'une association rivale quand il nous formulait le reproche de progresser trop vite.

Nous protestons. Nous progressons vite, mais notre progrès si rapide qu'il puisse être est un progrès sain et solide.

La société ne sacrifie rien au présent. Elle bâtit pour l'avenir. Ceux qui la dirigent ont réalisé depuis longtemps que nous sommes à poser aujourd'hui ses pierres d'assises et que l'édifice sera d'autant plus prospère et inébranlable qu'on aura pris de soins à bien établir, bien cimenter ces fondations.

Ainsi donc qu'on n'ait pas de crainte, ni dans nos rangs, ni en dehors d'eux, si contrairement à l'axiome notre Société progresse "rapidement mais sûrement."

Bénédiction et Pose de la Pierre Commémorative

IMPOSANTE CEREMONIE.

Sa Grandeur Mgr Duhamel présidait.

— Fête qui fera époque dans les annales de la Société — Discours et banquet.

Une importante cérémonie a eu lieu le 20 août dernier lorsque Monseigneur Duhamel accompagné de quelques membres du clergé et des hauts dignitaires de la société, a présidé à la pose et à la bénédiction de la pierre commémorative du nouvel édifice de l'Union Saint-Joseph du Canada, à l'angle des rues Dalhousie et York.

La cérémonie était d'un caractère privé et seuls les officiers de la société y assistaient. M. A. Allard, président de l'Union Saint Joseph du Canada qui était à Mont Cléments, Mich., depuis trois mois, dans l'intérêt de sa santé, était revenu à Ottawa spécialement pour la cérémonie.

Des banderolles et des drapeaux décoraient le nouvel édifice en voie de construction.

Une estrade avait été élevée en face des travaux exprès pour la cérémonie.

Les Officiers Supérieurs de la Société ainsi que les représentants des Conseils de District et quelques dignitaires ecclésiastiques avaient pris place autour de l'estrade.

Monseigneur arriva vers les 3 hrs. accompagné de l'échevin Boudreault et du Dr R. Chevrier.

M. Allard, Président Général de la Société lut à Sa Grandeur, au nom de l'Exécutif, l'adresse suivante :

Monseigneur,

Messieurs,

L'Exécutif vous a conviés en ce jour pour assister à la pose de la pierre commémorative, ou pierre d'inscription, et mon premier devoir est de souhaiter à tous, en son nom, la plus cordiale bienvenue.

En décidant de faire cette cérémonie, nous n'avons pas voulu seulement suivre une vieille coutume, mais nous sommes rappelés que la bénédiction de Monseigneur nous a toujours porté bonheur, et au début de ces importants travaux nous tenions à faire bénir un de ces blocs de granit par notre Vénéré Président d'honneur, afin d'attirer sur ce monument les grâces qui le rendront d'une solidité et d'une prospérité à toute épreuve.

Vous n'ignorez pas, Monseigneur et Messieurs, que notre désir le plus intime est de faire de l'Union Saint-Joseph une des forteresses de notre nationalité et nous avons voulu donner un cachet religieux à cette cérémonie parce que la foi est une des pierres d'assise de la Société et que celle-ci ne jouera parfaitement auprès des nôtres son rôle philanthropique et national qu'en autant qu'elle sera fidèle à la foi et aux traditions des ancêtres.

Nous avons cru devoir aussi fournir l'occasion aux officiers supérieurs qui ont eu la tâche de nommer le comité de construction de constater de visu que ce dernier n'a rien négligé, ni dans la qualité des matériaux, ni dans l'apparence artistique pour faire de cet édifice un véritable monument et qu'il s'est efforcé jusqu'à présent

de justifier la confiance placée en lui.

En contemplant les massives fondations dont un coup d'œil suffit à faire deviner la puissance et la force, en admirant ces premiers travaux ou s'entremêlent harmonieusement le granit, la brique et l'acier et qui font présumer déjà de la majesté, et de la beauté de l'édifice, vous vous êtes demandé, peut-être, Monseigneur, quelles sont les raisons qui ont poussé la Société à construire un monument aussi imposant et d'un coût aussi élevé.

Comme vous le savez l'Union Saint-Joseph depuis de longues années tenait ses bureaux dans une vieille bâtisse démodée, mal éclairée, mal chauffée et condamnée par les lois de l'hygiène la plus élémentaire.

Les progrès incessants de la Société avaient plus que décuplé le travail intérieur et nécessité une augmentation considérable de notre personnel d'employés.

Il va sans dire que pour les besoins purement administratifs les bureaux qui servaient à la Société quand elle comptait à peine quelques milles membres étaient devenus étroits et insuffisants quand notre effectif a commencé à dépasser 15,000 sociétaires.

Mais nous attendions patiemment afin de faire mieux et plus grand, sans affecter d'une manière sensible la position financière de la Société. A la dernière session cette construction fut autorisée et le comité spécial chargé de la tâche délicate de faire préparer les plans et d'en surveiller l'exécution a voulu être pratique et créer en même temps une source de revenus pour la Société.

Frappé de la valeur commerciale des terrains sur cette rue et frappé aussi de la grande rareté des logis, au lieu d'ériger un édifice qui aurait servi seulement aux bureaux de la Société et qui aurait immobilisé un énorme capital, le comité a recommandé de bâtir des magasins à l'entresol, gardant pour nous tout le premier étage

et divisant les deux autres étages supérieurs en suites d'appartements, ce qui permettra à la société d'avoir de splendides bureaux pour rien, et de retirer en outre, sur le capital investi un intérêt amplement rémunérateur.

Nous avons utilisé tout le terrain que nous possédions et nous ne croyons pas avoir bâti trop grand.

Nous songeons à l'avenir et cet avenir, Monseigneur, est tout souriant pour votre société de prédilection.

Nous comptons aujourd'hui au delà de 23,000 membres et nous avons un capital de \$350,000; nous avons recruté six milles nouveaux membres depuis la dernière session.

Si l'Union Saint-Joseph continue à prospérer comme aujourd'hui, ce dont nous sommes prêts à nous porter garants, avant quelques années elle aura atteint la première place parmi les sociétés mutuelles canadiennes-françaises qui se disputent les faveurs de nos compatriotes et réalise ainsi les espérances les plus intimes, les plus chères de ceux que vous voyez groupés autour de cette estrade.

Nous sommes convaincus que ce monument élevé par la fraternité catholique française sur le site de l'ancienne église méthodiste sera un crédit pour notre société et un sujet d'orgueil pour les Canadiens-Français.

Comme vous avez béni nos débuts bénissez ces travaux qui commencent.

Bénissez cette pierre d'assise.

Nous nous efforçons de faire ce monument solide, faites le saint.

Nous nous efforçons de le faire beau, faites le bon.

Nous y mettons du roc et de l'acier, mettez y un peu du Ciel.

Bénissez en même temps, toute entière, notre œuvre, qui est aussi la vôtre et nos efforts qui n'ont d'autre but que l'amélioration et l'union des nôtres par l'idée sainte de la mutualité.

Sa Grandeur Mgr Duhamel en répondant à l'adresse du président M.

Allard fait remarquer que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste à une réunion des officiers ou membres de la société Saint-Joseph; cette société poursuivant une œuvre réellement nationale. La fête du jour rappellera à bien des générations le courage, l'énergie, le zèle et le travail qu'ont dû déployer les fondateurs ainsi que les successeurs de la société.

La fête du jour rappelle que sous le vocable de Saint-Joseph l'on ne peut que fonder une institution stable. L'organisation actuelle en est une preuve. Quant à l'œuvre même de la société célébrée aujourd'hui il n'y a qu'un mot à dire, l'édifice sera magnifique. Il sait aussi que les officiers de la société sont prudents et qu'ils ne commenceraient pas une œuvre qu'ils ne pourraient conduire à bonne fin. Tous les canadiens français devraient être unanimes à entrer dans cette société.

Après avoir béni la pierre commémorative avec le cérémonial ordinaire Sa Grandeur déposa plusieurs documents dans la cavité intérieure, entr'autres une liste de noms des présidents de la société depuis sa fondation; l'historique de la société jusqu'à sa fondation en 1888 par M. J. G. Tessier, aujourd'hui organisateur en chef de la Saint-Joseph; noms des membres du comité de construction; noms des architectes et de l'entrepreneur; copie du discours du président, série du "Prévoyant", organe de la Saint-Joseph; diverses insignes de la société; différentes pièces de monnaie du cours actuel et copie des journaux du jour publiés à Ottawa.

La pierre fut scellée et le président fit cadeau à Mgr Duhamel de la truelle d'argent dont il se servit à cette occasion. Cette truelle porte l'inscription suivante:

"Union Saint-Joseph du Canada. L'Union fait la force. Bénédiction et pose de la pierre commémorative. Ottawa le 20 août 1907."

La cérémonie se termina par un lunch présidé par M. Allard et auquel assistaient Sa Grandeur Mgr Duhamel, M. le chanoine Campeau, MM. les révérends Chatelain, curé de Thurso, Hudon, curé de Rockland, Bazinet, curé de Plaisance, Dr Chevrier, M. l'échevin Boudreault, MM. G. J. Tessier, F. R. E. Campeau, Fink, J. M. Fleury, O. Durocher, J. N. Rattey, M. L. E. O. Payment, de Québec, Dr Saint-Denis et Dr Duhamel, de Montréal, M. Danis, magistrat de Cornwall et une vingtaine d'autres.

M. le Dr Chevrier appela les santés, celles du Pape et du Roi, suivies du chant national. A Sa Grandeur et réponse par Mgr Duhamel.

Au clergé, proposé par M. J. M. Fleury et réponse par MM. les révérends Hudon, Bazinet et Bélanger.

Le Dr Chevrier proposa la santé du président et M. Allard répondit. Ceci termina la fête qui fera époque dans les annales de l'Union Saint-Joseph du Canada.

L'édifice que fait construire l'Union Saint-Joseph du Canada sera un ornement pour la basse ville et une grande amélioration pour le quartier By. L'édifice est en pierre, granit et brique pressée avec intérieur à

l'épreuve du feu. Il aura quatre étages de hauteur et une superficie de 87 par 67 pieds. Les plans ont été faits par M. J. O. Turgeon, architecte, de Montréal et Noffke, architecte d'Ottawa. Le contrat, par M. Antoine Giroux, rue Murray, est de \$44,850. Dans le bas de l'édifice, au rez de chaussée il y aura des magasins et une banque. Cette dernière sera une succursale de la banque Royale. Au deuxième sera une grande salle et les bureaux de la société; les deux autres étages seront divisés en des appartements à louer et dans lesquels demeureront plusieurs officiers de la société.

×

Le comité de construction de cet édifice se compose de MM. A. Allard, président; Dr Chevrier, secrétaire; révérend M. Chatelain, curé de Thurso, A. E. Brunet, courtier de Montréal et l'échevin C. S. O. Boudreault, d'Ottawa.

×

M. Nap. Taylor, du Bureau de poste, avait pris charge de la décoration de l'estrade et de la salle du banquet et s'est acquitté de sa tâche avec goût et succès.

×

L'Union St-Joseph fut fondée le 22 mars 1863 avec l'approbation de Mgr Jos.-Eugène Guigues, premier évêque d'Ottawa. La société fut incorporée en juin 1864. A cette date le président d'honneur était M. Cuthbert Bordeleau, cordonnier d'Ottawa et le R. P. Dandurand, O.M.I., premier chapelain.

Les fondateurs de la société furent MM. Cuthbert Bordeleau, Harrick

Pelletier, Léonard Desmarais, Toussaint Ménard, Léon David, François Sauriol, Onésime Barrette, Théophile Bellemare, Barnabé Desjardins, Alexis Foisy, Alfred Dufour, Fulgence Lalonde et J.-Bte Champoux. De ces fondateurs les survivants aujourd'hui sont MM. Léon David, Onésime Barrette, Léonard Desmarais, d'Ottawa et M. J.-Bte Champoux, de Montréal.

Voici une liste des premiers officiers élus lors de la fondation de la société. Cette élection a eu lieu à la 5e assemblée des fondateurs le lundi 30 avril 1863:

Président—Cuthbert Bordeleau.
1er vice-prés.—Herick Pelletier.
2e vice-président—Joseph Girard.
Secrétaire—Léonard Desmarais.
Ass.-sec.—Toussaint Ménard.
Trésorier—Léon David.
Collecteur-trés.—F. Sauriol.
Ass.-collecteur—Onésime Barrette.

×

L'Union Saint-Joseph du Canada possède aujourd'hui un actif de \$350,000 et compte 23,500 membres recrutés dans toutes les parties du Canada. Ses bureaux et conseils étaient le 30 juillet dernier au nombre de 477. L'année dernière le nombre de ses membres a été augmenté de 6,000.

A V I S .

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada qui sont sans emploi et les entrepreneurs qui ont besoin d'ouvriers sont priés de laisser leur nom au Receveur du Conseil n° 1 de l'Union, 325 rue Dalhousie.

NOUVEAU CONCOURS

Offrant à tous nos Membres des

Avantages Exceptionnels

Notre dernier concours est terminé depuis trois mois et l'Exécutif a cru qu'il serait avantageux d'en ouvrir un autre. Nous comptons sur une recrudescence de zèle et de dévouement de la part de nos agents et de tous nos membres pour assurer à ce nouveau concours un succès qui éclipsera celui du dernier.

Le concours du mois de mars dernier nous a donné près de six mille nouveaux membres, dont la plupart ont payé avec leur demande d'admission trois ou quatre mois de contributions; rien ne devrait empêcher le recrutement durant le concours qui s'ouvrira le 15 septembre courant de dépasser ce chiffre.

Les conditions offertes bien que différant quelque peu des conditions du concours de mars sont à notre point de vue encore plus avantageuses et devraient permettre un travail facile et rémunérateur à tous ceux qui voudront profiter des avantages offerts aux membres recruteurs, tout en assurant le développement de notre Société.

Tous les membres ont à cœur l'expansion de l'Union Saint-Joseph du Canada et il suffit de leur rappeler ce que nous attendons d'eux pour qu'ils se mettent activement à l'oeuvre. Que chacun consacre une partie de ses loisirs à faire connaître la Société à ses amis ou à ses parents et il sera surpris de la facilité avec laquelle il obtiendra l'adhésion de nouvelles recrues.

Notre Société compte actuellement au delà de 23,000 membres, possède un actif d'au-delà de \$350,000 et offre toutes les garanties les plus sûres à ses membres, ses plans d'assurance sont multiples et ses taux aussi bas que la prudence puisse le permettre.

En joignant à ces considérations les avantages exceptionnels offerts durant le concours le travail de recrutement devient réellement facile.

A l'oeuvre donc et travaillons ferme, le succès est assuré.

CONDITIONS DU CONCOURS

Entrée, \$1.00.

Certificat Gratuit.

Examen Gratuit.

Code Gratuit,

Police Gratuite.

Insigne Gratuit.

Tout ce qui est requis des aspirants est :

- 1° de signer une demande d'admission ;
- 2° de déposer \$1.00 pour l'entrée et le montant d'un mois de contribution.
- 3° de subir l'épreuve médicale.

Le dépôt entier de tout aspirant refusé sera remboursé aussitôt, personne ne risque donc rien en faisant une demande d'admission.

A tous les membres admis durant le concours nous donnerons un insigne de la Société.

Ces insignes seront envoyés, aussitôt l'acceptation du membre enregistrée, directement à l'agent recruteur ou à la personne qui aura proposé l'aspirant, le membre devra donc s'adresser à son proposeur pour avoir son insigne-prime.

Tous les membres qui déposeront avec leur entrée la contribution d'un mois recevront un insigne bouton de la valeur de 25 cts.

Ceux qui déposeront deux mois de contribution avec leur entrée recevront un insigne régulier de membre valant 50 cts.

Ceux qui déposeront trois mois avec leur entrée recevront un de nos nouveaux insignes de gala valant \$1.00.

Commissions offertes aux Agents Recruteurs et aux Membres proposant un Aspirant.

La Société paiera les commissions suivantes pour tout membre accepté :

pour un membre accepté pour une police de moins de \$1,000, et ayant déposé avec son entrée, un mois de contribution, — \$1.00 ;

pour un membre accepté pour une police de moins de \$1.000, et ayant déposé deux mois ou plus de contribution avec son entrée—\$1.50 ;

pour un membre accepté pour une police de \$1.000 et plus, s'il a payé, avec son entrée, un mois de contribution—\$1.50 ; et s'il a déposé deux mois ou plus,—\$2.00.

Les personnes qui recruteront des aspirants devront invariablement se conformer aux règles suivantes :

1°. Signer la demande d'inscription de son nom à l'endroit portant la souscription "agent" ;

2°. Faire recommander l'aspirant par un autre membre de la société, [un membre du bureau de direction, lorsqu'il existe un conseil, ou par un notable de la localité s'il n'y a pas déjà des membres.

3°. Envoyer aussitôt qu'il a rempli l'inscription, ce document et le montant du dépôt, directement à l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.

NOTES IMPORTANTES

Les commissions seront payées toutes les semaines pour les membres admis durant la semaine précédente.

Un bordereau indiquant les noms des membres pour lesquels les commissions sont payées accompagnera chaque chèque.

EN MEME TEMPS les insignes-prime auxquels ont droit les nouveaux membres seront envoyés au proposeur et ce dernier est requis de livrer ces insignes à qui de droit sans délai.

Les avis d'admission seront adressés directement aux membres acceptés.

Le remboursement des dépôts des aspirants refusés seront aussi adressés chaque semaine aux proposeurs qui devront en faire remise aussitôt à ces personnes.

Ces remboursements seront faits par chèque à l'ordre de la personne refusée.

Toute correspondance ou envoi de documents devront être suffisamment affranchis et les chèques devront toujours être acceptés et payables au pair à Ottawa, Montréal, Québec, Hull ou Toronto.

Toute correspondance ou envoi de documents devront être adressés à "L'Union St-Joseph du Canada" et tous les chèques ou mandats d'argent faits payables à l'ordre de "L'Union St-Joseph du Canada."

Si tous veulent bien se conformer à ces instructions nous n'avons aucun doute, qu'avec le zèle et le dévouement dont nos membres vont sûrement faire preuve, le concours actuel dépassera même nos espérances les plus optimistes.

SAINT-SAUVEUR DE QUEBEC

Installation des officiers du Conseil
No. 141.

Le 18 juillet dernier, avait lieu ici, l'installation d'un nouveau conseil, en présence du Rév. Père U. Valiquet,

sident, A. Sareault, Cantremaître; Secrétaire, G. Drolet, Comptable; Trésorier, Tasch. Angers; Receveur, J. B. Dussault, Visiteurs, J. J. Genest et A. Plante; Censeurs, G. S. Martineau, J. A. Laberge et A. Bussièrès; Commissaire-Ordonnateur, Ls. Gignac.

Après la décoration des officiers, M.



A. Laberge,
Censeur,
A. Sareault,
Secrétaire.

J. J. Genest,
Visiteur.
Dr Arthur Leclerc,
Président.

Rév. U. Valiquet, O. M. I.,
Chapelain.

A. Bussièrès,
Censeur.

J. B. Dussault,
Receveur.
A. Martineau,
1er Vice-Prés.

Ls. Gignac.
Com.-Ord.

O.M.I., de Mr L. E. O. Payment, Avocat, et de Mr Alb. Boulet.

L'appel des officiers élu pro-tem, à une assemblée précédente se fait dans l'ordre suivant: Chapelain, Rév. U. Valiquet, O.M.I.; Président, Dr Arthur Leclerc; 1er Vice-Président, A. Martineau, Pharmacien; 2e Vice-Pré-

L. E. O. Payment expliqua à chacun, les devoirs qu'il a à remplir; puis notre Chapelain nous donne en quelques mots des conseils encourageants, et il offre tout son dévouement et tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire prospérer cette nouvelle succursale; puis succède M. Albert Boulet,

le dévoué organisateur de cette succursale qui, comme ses deux prédécesseurs, espère voir doubler le nombre de ses membres sous un très court délai. Puis le Président de ce nouveau conseil remercie les hauts dignitaires qui ont bien voulu venir faire l'installation de ce nouveau conseil et et termes très flatteurs fait l'éloge de notre vénéré Chapelain pour ses hautes qualités de cœur; et sur son invitation nous nous sommes rendus à sa magnifique résidence, où nous furent reçus par sa digne épouse, qui sut s'acquitter de sa tâche, avec grâce et courtoisie.

Le nom de ce nouveau Conseil est Saint-Sauveur, No 141.

Nous publions dans ce numéro du "Prévoyant," un groupe des officiers de ce nouveau Conseil.

G. DROLET.

St-Sauveur, Qué., 26 août '07.

A PLAISANCE.

Environ un millier de personnes venues de toutes les parties de la vallée de l'Ottawa, depuis Ottawa jusqu'à Papineauville, ont participé hier aux fêtes organisées par M. le curé Bazinet et le conseil No. 1 de la société Saint-Joseph du Canada, à Plaisance. Les principaux événements de la journée furent le brillant sermon prononcé par M. le curé de Billings Bridge, le discours de M. Henri Bourassa, député de Labelle et chef du parti réformiste dans la province de Québec, et la décoration des officiers de la succursale de Plaisance de la société Saint-Joseph du Canada. De

ces trois événements, la présence de M. Bourassa adressant ses propres électeurs avait le plus contribué à attirer le millier de visiteurs.

Le contingent d'Ottawa se composant d'environ 200 personnes, quitta la gare Union, à bord d'un convoi spécial, à 8 h. 30. A toutes les gares intermédiaires depuis la capitale jusqu'à Plaisance le nombre des excursionnistes s'augmentait et quand l'on mit pied à terre au terme du voyage, environ cinq cents personnes se trouvèrent réunies.

A la gare, les excursionnistes furent reçus par M. le curé Bazinet. Là, la foule se mit en procession, et précédé de la bannière de la Sainte Vierge, des membres de la congrégation des enfants de Marie, suivis de la fanfare de la Garde Champlain, l'on se mit en route, pour l'église où une grand'messe fut chantée par M. le curé Bélanger de Cantley. Un magnifique sermon, véritable chef-d'œuvre d'éloquence, fut prononcé par M. le curé Chartrand de Billings Bridge, qui parla de la Sainte Vierge, patronne de la paroisse et dont l'on fêtait la fête en ce jour. L'église était tendue de ses plus beaux ornements sacrés et audessus du maître autel de même que sur les murs on y lisait sur de grandes banderoles, ces mots: "Religion et Patrie", "Aspirations", "Fraternité", etc. A l'orgue pendant la messe le chœur de la paroisse aidé de puissantes voix venues d'Ottawa, et d'un orchestre composée de M. Côté, Boulton et autres, fit entendre de la très belle musique. Au salut, dans l'après-midi, le chant fut exécuté par un chœur de jeunes filles d'Ottawa. Les solistes furent Melles Landry, Le-

Cavalier, Vézina, Ménard et Lemieux.

Le premier orateur à adresser la foule réunie, fut M. Olivier Durocher, membre délégué par l'Exécutif de la société Saint-Joseph du Canada, pour faire la décoration des officiers de la succursale de Plaisance. Dans son discours plusieurs fois interrompu par les applaudissements, M. Durocher parla de la mutualité, des secours qu'elle apporte aux veuves et aux affligés. Il parla aussi des immenses progrès qu'a fait la Saint-Joseph du Canada en ces dernières années et termina par un vibrant appel à ceux qui n'ont pas encore su prévoir ce qui peut leur advenir, de rentrer dans les rangs de cette société canadienne française par excellence.

M. Durocher procéda ensuite à la décoration des officiers du Conseil.

M. Henri Bourassa succéda à M. Durocher. Ses paroles furent pour dire qu'il avait été heureux d'accepter l'invitation que lui avait faite M. le curé Bazinet de venir adresser la foule et cette fête et que c'était pour lui double joie que celle de parler à ses propres électeurs les citoyens du comté de Labelle.

A part une couple d'interruptions M. Bourassa a été très bien écouté et souvent applaudi.

Le reste de l'après-midi s'est passé à des amusements autant nombreux que variés. Dans la soirée il y eut soirée dans la salle de l'hôtel de ville, donnée par le cercle dramatique de Sainte-Anne d'Ottawa. En dépit d'une pluie fine qui avait commencé à tomber vers six heures, la salle était littéralement remplie, et les acteurs amateurs sous l'habile direction de M. Nap. Taylor, ont fort amusé la foule

tout en recueillant de nombreux applaudissements.

Dans la foule qui a hier assisté à la fête de Plaisance l'on remarquait: Les RR. MM. Chanoine Bélanger de Saint-André-Avellin, son vicaire M. Yelle, M. le curé Bélanger de Cantley, M. le curé Chartrand, de Billings Bridge; M. Dugal, maire de Masson; P. V. H. Grenier, de Plaisance; MM. Frappier, Landriau, Charron, Charbonneau, Lalande, Malo, de Léséleuc, de la même paroisse; Hudon, Rochon, Bonhomme de Papineauville; Fortin, Gratton, St-Denis, Caron, et St-Jean, de Hull; Laurin, Lascelle, Moffet, Durocher, Paquette, Cusson, Sauriol, Limoges, Cuvillon, Labelle, Poirier, Paquette, le Dr. R. E. Valin et autres d'Ottawa.—(Le Temps.)

ST-JEAN DE MATHA.

Nouveau Conseil Local.

Dimanche, le 4 août courant, les principaux officiers du Conseil de District de Montréal de l'Union Saint-Joseph du Canada, ont inauguré un nouveau Conseil Local de grande importance. En l'absence de M. J. A. Tanguay, M. E. A. B. Ladouceur a agi comme Président du Conseil de District de Montréal, et, accompagné de M. le Docteur J.-A. Duhamel, trésorier, de M. A. G. Routhier, organisateur général du district et de M. Olivier Durocher, ex-président général, et directeur général actuel, il s'est transporté à St-Jean de Matha où l'installation du nouveau Conseil a eu lieu.

Les officiers plus haut nommés, sont

enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu dans ce joli village du comté de Joliette, où le Rév. J. Augustin Carrières, prêtre curé de l'endroit, et les principaux membres et officiers du nouveau Conseil Local se sont prodigués de bonne grâce et de dévouement pour leur rendre le séjour agréable. La soirée de samedi, trois août, a été employée par les officiers supérieurs à préparer, en compagnie des messieurs de St-Jean de Matha, la fête du lendemain.

Avant la grande messe messieurs Ladouceur, Durocher, Duhamel, Routhier et Pagé se rendirent au presbytère pour faire une visite spéciale à M. le curé. Ce dernier les reçut avec beaucoup de bonté, et témoigna de son dévouement et de sa sympathie à l'Union St-Joseph. Tous les officiers assistèrent ensuite à la grande messe, et, immédiatement après, plus de cent membres nouveaux, accompagnés des officiers plus haut nommés, se rendirent à la sacristie que M. le curé avait bien voulu mettre à leur disposition pour l'importante cérémonie, de l'installation.

M. Ladouceur prit le fauteuil, ayant à sa droite M. le curé, et à sa gauche M. O. Durocher. Les autres fauteuils d'honneur étaient occupés par MM. J.-A. Duhamel, M. Routhier et Augé.

Le président fit une allocution, pour féliciter les nouveaux membres, pour remercier M. le curé du si grand encouragement qu'il avait donné à la fondation du nouveau Conseil, et pour instruire les nouveaux adhérents sur les règlements et les bienfaits de notre société.

Tour à tour, les officiers du nouveau conseil furent instruits sur les

devoirs et les obligations de leur charge respective, chacun d'eux fut décoré de son insigne et reconduit à sa place. M. Ladouceur donna alors lecture du serment prêté par les nouveaux officiers qui, tous, jurèrent solennellement, foi et allégeance à l'Union St-Joseph.

C'est alors que plusieurs chaleureux discours furent prononcés. M. le curé d'abord, M. Olivier Durocher, MM. Ladouceur, Duhamel, Routhier et Augé vantèrent tour à tour les progrès et la valeur de la société.

Disons ici que les noms des nouveaux officiers du Conseil Local de St-Jean de Matha sont :

Président, Euclide Archambault.

1^{er} Vice-Président, Athanase Asselin.

2^e Vice-Président, Adélard Perreault.

Secrétaire, Amédée Dugas.

Trésorier, Alphonse St-Georges.

Percepteur, Edgar Turgeon.

Visiteurs de malades, Léandre Geoffroy et Origène Landreville.

Censeurs, Joseph St-Georges, Edmond Durand, et Théodore Beaudry.

Commissaire-ordonnateur, G. Trudeau.

Ces officiers ont été scrupuleusement choisis et les discours prononcés par quelques-uns d'eux, tels que MM. Amédée Dugas, Alphonse Saint-Georges et Edgar Turgeon ont démontré qu'ils connaissent bien les règlements de notre union et qu'ils avaient à cœur de la voir marcher dant le chemin du progrès.

Disons en terminant que le travail considérable fait à St-Jean de Matha est dû en très grande partie à M. J. O. Pagé, de Joliette, un des organi-

sateurs les plus habiles que compte actuellement l'Union St-Joseph.

Avant le clôturé de la cérémonie d'installation, des remerciements ont été votés par les officiers nouvellement installés, à M. le président Ladouceur et aux autres officiers du Conseil de District ainsi qu'à M. O. Durocher et J. O. Pagé pour le caractère de haute dignité qu'ils avaient su donner à la belle cérémonie de l'installation; et tous se sont séparés en promettant de se réunir bientôt pour installer d'autres conseils dans des paroisses voisines du beau comté de Joliette.

Communiqué.

SAULT STE. MARIE, ONT.

Le Conseil local du Sault Ste-Marie de l'Union St-Joseph du Canada, organisait le 11 juillet dernier, une grande fête pour les épouses et les enfants de ses membres.

Cette fête qui eut lieu à la "Pointe aux Pins" eut un succès complet, près de 99 personnes y prirent part.

Le bateau à vapeur "Fortune", superbement décoré pour la circonstance, transporta les excursionnistes au superbe bocage de l'île, où des rafraîchissements furent servis à tous les invités.

Cette excursion offerte absolument gratuitement par les membres du Conseil laissera un souvenir durable dans la mémoire de ceux qui eurent l'avantage d'y prendre part. Depuis le départ à 8 heures et demie du matin jusqu'à 6 heures et demie du soir,

heure du retour, la plus franche gaieté ne cessa de régner parmi tous.

Des remerciements sincères sont mérités par les organisateurs de cette belle fête, entre-autres par MM. Geo. Delisle le représentant de la Société dans ce district, Horace Souillière qui a bien voulu offrir l'usage de son Yatch à gazoline pour aller faire faire les décorations et les préparatifs au lieu de la fête, J. B. Goderre, F. Godet et Pat. Racine.

Nos félicitations à nos confrères du Sault pour leur idée et leur succès.

Toutes nos unions sont fondées sur des besoins mutuels.

MONTESQUIEU.

AVIS.

OTTAWA, 15 août 1907.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph
du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dues et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Sept. prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autres avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,
greffier-général.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PENSEES ET NOUVELLES.

Un nouveau concours !

Qui veut devenir agent ?

Le Président nous est enfin revenu.

A l'œuvre ! Vive l'Union St Joseph du Canada.

N'oubliez pas que vous devez quelque chose à votre société.

Le bien que vous faites à la société vous revient indirectement.

Nous avons fait en 10 ans les progrès que les autres sociétés ont pris 20 ans à accomplir.

Durant ces trois mois de concours nous vous demandons de proposer un seul membre et nous serons satisfaits.

Monseigneur a prouvé qu'il était progressif, en conseillant à l'Union St-Joseph d'étendre ses ramifications jusqu'aux Etats-Unis.

Ce n'est pas par les mots qu'on juge de l'amour qu'on porte à une société, c'est par les actes. Faire admettre un membre vaut mieux que le plus beau discours.

Les officiers supérieurs ont passé un vote de félicitations à l'adresse du Comité de Construction, pour la manière judicieuse dont il s'est acquitté jusqu'ici de ses devoirs.

M. le Dr Chabot est revenu de Saranac où il était en villégiature depuis cinq ou six semaines dans l'intérêt de sa santé.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami et confrère a profité de son séjour là-bas et qu'il est complètement remis de la fatigue qu'il ressentait.

Il revient se remettre au travail et à la disposition de sa nombreuse clientèle.

FÊTE PATRONALE.

Nous donnons ci-après la péroraison du discours prononcé par le Dr R. Chevrier, au Monument National, lors de la célébration de la dernière fête patronale.

Soyons donc fiers de notre jeune pays qui occupe aujourd'hui la pre-

mière place parmi les nations sur la grande route du progrès.

Et n'oublions pas en ce jour de fête nationale, que l'élément français en ce pays a contribué pour une large part à faire le Canada ce qu'il est maintenant.

Découvert et peuplé par nos ancêtres, nous avons aidé au développement de ses beautés et de ses richesses.

Nous avons fourni ses meilleurs bras au défrichement et à l'industrie.

Plus tard nous avons versé notre sang pour la défense du terroir et la revendication de nos libertés.

Nous avons donné à la chaire, à la tribune, aux arts, des noms illustres, et à la politique et aux armes des gloires dont le bronze commémore la bravoure et le désintéressement.

Mais nous ne devons pas nous endormir où nous attarder devant la contemplation stérile du passé.

Outillons-nous pour les luttes de demain, pour les combats qui se préparent. Ne soyons pas des viveurs ou des paresseux. Soyons ambitieux et instruits si nous voulons être forts et respectés.

Aimons vraiment notre pays.

Soyons dignes de nos aïeux et sachons prouver aux races qui nous entourent par l'utilisation constante des talents que Dieu nous a donnés, par la participation active aux œuvres de philanthropie, d'initiative et de progrès, que la race virile qui a tant fait pour le Canada jusqu'aujourd'hui, n'a pas dégénéré et qu'elle est prête encore, par l'effort de son intelligence et de son bras, à seconder l'œuvre de ceux qui rêvent pour notre patrie, agrandie et fortifiée, un avenir plus brillant encore et de plus glorieuses destinées."

LA CATASTROPHE DU PONT DE QUEBEC.

Le désastre de Québec a frappé d'horreur tout le pays. L'immense colosse d'acier qui dressait sa masse imposante au-dessus du fleuve s'est effondré tout-à-coup en entraînant avec lui près d'une centaine d'ouvriers qui travaillaient à ce moment.

Ce monument que tout le monde admirait et qui faisait l'orgueil de Québec n'est plus que ruines et débris.

Nous mêlons nos regrets à ceux de la presse entière du Canada et nous nous hâtons d'exprimer nos plus sincères sympathies aux familles des malheureuses victimes de l'accident parmi lesquelles on compte plusieurs de nos compatriotes.

L'Union St-Joseph possède un Conseil important à St-Romuald et nous avons craint un instant que plusieurs de nos membres aient trouvé la mort dans cette terrible calamité.

Des nouvelles plus récentes toutefois nous rassurent, puisque, jusqu'à présent nous n'avons pu retrouver le nom que d'un seul sociétaire parmi les victimes.

Ces catastrophes sont des leçons bien cruelles et prêchent plus que ne le pourrait faire un volume ou une armée d'agents en faveur de l'assurance et de la protection des familles.

NAISSANCES.

DUPUIS — A Embrun, Ont., le 21 août, l'épouse de M. Willie Dupuis, receveur de ce conseil, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Philéas René.

Parain et marraine M. Philias Tessier, secrétaire de ce conseil et Mademoiselle Alice Paquette, tante de l'enfant.

Nos félicitations à notre confrère.

Bilan

Bilan au 31 Juillet 1907.

ACTIF.

En mains du trésorier.....	\$ 60 45
En Banque Nationale	9,251 99
En Banque Royale.....	5,159 33
Dépôt, Gouvernement Québec..	5,000 00
Propriété immobilière	28,000 00
" mobilière.....	2,000 00
Avances membres âgés 70 ans..	3,706 71
" frais voyages.....	151 05
Loyers dus.....	152 00
Montant dus sur inscriptions....	854 26
" " Conseils et Bureaux	4,721 42

PRÊTS ET DÉBENTURES

Débentures Cameron.....	\$ 5,696 22
Municipalité Eardley.....	100 00
Corporation Masson.....	18,750 00
Rapide de l'Original.....	3,000 00
Débentures Lachine.....	5,000 00
" Grand'Mère.....	8,916 14
" St-Laurent.....	5,267 20

Municipalité Mattawa.....	3,000 00
" Ste-Cunégonde....	10,525 78
Débentures Montréal Ouest....	9,600 00
" St-Edouard	3,402 07
Ecoles Ste-Véronique.....	500 00
" Rivière St-Pierre.....	17,815 78
Prêt Bon Pasteur.....	11,000 00
Débentures Valleyfield	5,607 87
" Villeroy.....	4,504 76
" Hincks	1,939 52
" Masson.....	1,928 43
Ecoles L'Ascension.....	800 00
Débentures Fraserville.....	15,653 53
" Maisonneuve.....	27,587 03
" Ottawa.....	25,880 31
" Clarence Creek..	850 00
" St-Grégoire.....	9,900 00
" Wright.....	700 00
" La Visitation	11,100 94
" Farnham.....	26,573 12
" Parc Amherst	11,331 53
" Canton Marchand..	4,418 55
" Ville St-Paul	12,270 12
Total de l'actif.....	\$322,676 71

Prix Spéciaux offerts durant le Prochain Concours

Ces prix sont destinés aux membres qui proposent de nouveaux aspirants et les agents n'y ont aucun droit.

En plus des commissions offertes et spécifiées dans les conditions du concours publiées à la page 51, l'Exécutif accordera les prix spéciaux suivants qui pourront être gagnés par les membres proposant des aspirants durant le prochain concours :

- 1er prix—\$50.00 en or au membre qui fera admettre le plus grand nombre de membres pendant le dit concours.
- 2ème prix—\$40 00 en or à celui qui arrivera deuxième.
- 3ème prix—\$30.00 en or à celui qui sera troisième.
- 4ème prix—\$25 00 en or au quatrième.
- 5ème prix—\$15 00 en or au cinquième.
- 6ème prix—\$10.00 en or au sixième.
- 7ème prix—\$5.00 en or au septième.

Ces prix seront distribués après le concours fini.

Caisse Donatère C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30
46	1 20	2 30	3 40	
47	1 25	2 40	3 55	
48	1 30	2 50	3 70	
49	1 35	2 60	3 85	
50	1 50	2 80		
51	1 65	3 00		
52	1 80	3 25		
53	2 00	3 50		
54	2 30	3 90		

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité
 $\frac{1}{2}$ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :
 $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Caisse Donatère C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95
46	1 85	2 95	4 05	
47	1 90	3 05	4 20	
48	1 95	3 15	4 35	
49	2 00	3 25	4 50	

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie :
\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse :
\$75.00.

En Invalidité :
 $\frac{1}{2}$ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :
 $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certifi at de médecin, dans les 60 jours qui suivront le mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjoint's et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000
16	63	1 25	2 30
17	64	1 27	2 34
18	65	1 29	2 38
19	66	1 31	2 42
20	67	1 33	2 46
21	68	1 35	2 50
22	69	1 37	2 55
23	70	1 40	2 60
24	72	1 43	2 66
25	73	1 46	2 72
26	75	1 50	2 80
27	77	1 54	2 88
28	79	1 58	2 96
29	82	1 63	3 06
30	84	1 68	3 16
31	87	1 74	3 28
32	90	1 80	3 40
33	93	1 85	3 50
34	95	1 90	3 60
35	98	1 96	3 72
36	1 01	2 02	3 84
37	1 04	2 08	3 96
38	1 07	2 14	4 08
39	1 10	2 20	4 20
40	1 14	2 27	4 34
41	1 18	2 35	4 50
42	1 23	2 45	4 70
43	1 28	2 55	4 90
44	1 38	2 65	5 10
45	1 38	2 75	5 30
46	1 43	2 85	
47	1 48	2 95	
48	1 55	3 10	
49	1 65	3 30	

CLASSE ORDINAIRE.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quelque soit le montant du Bon.

Les sommes payées pour les bénéficiés ci-dessous sont déduites du Bon.

BÉNÉFICES.

En maladie: Par semaine, \$750 \$2.50
15 semaines \$1500 \$5.00
par année, \$3000 \$5.00

En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.
\$750 \$300.
\$1500 \$600.
\$3000 \$1200.

An décès de l'épouse: Pour \$750 \$50 Pour frais funéraires, \$1500 \$100 \$3000 \$100

A 65 ans révolus: Par semaine jusqu'à \$750 \$2.50
paiement complet \$1500 \$5.00
de la balance due, \$3000 \$5.00

An décès: Pour \$750 \$50 Pour et \$2.50 Par semaine, \$1500 \$100 funér. et \$5.00 paiement balance due, \$3000 \$100 raireset \$5.00 entier de la police en règlement final.

An décès dans le cas de conversion, 5 p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BÉNÉFICES.

En maladie:

\$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

An décès de l'épouse:

\$75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.	Contributions mensuelles.
16 à 39 ans, les deux inclusivement....	50 cents.
40 à 44 " " " " " "	55 "
45 à 49 " " " " " "	65 "

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 50 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.	Contributions mensuelles.
16 à 23 ans, les deux inclusivement.....	\$ 15 25
24 à 29 " " " " " "	do 30
30 à 34 " " " " " "	do 35
35 à 39 " " " " " "	do 40
40 à 44 " " " " " "	do 50
45 à 49 " " " " " "	do 60